

l'énergie qui appartiennent tous aux collectivités publiques.

Cécile Ehrensperger,
une amoureuse des crêtes
du Jura, Cheyres

Parc périurbain du Jorat Où va notre démocratie?

En parcourant le programme des cours printemps/été de l'Université populaire de Lausanne, je lis en page 55: «Balade dans le parc naturel périurbain du Jorat!» On parle déjà de ce parc avant que le projet ne soit accepté par les autorités et par la population des communes concernées, car actuellement ce projet est en phase d'étude et sera soumis aux votes des conseils communaux et généraux en 2019!

À moins qu'on considère le Jorat, réputé être un des massifs forestiers les plus beaux du canton, soigné par nos ancêtres et nos forestiers-bûcherons, comme déjà un espace écologique et cela sans y faire des frais inutiles et l'inclure dans une réserve.

Ce que je subodore, c'est la tendance actuelle des promoteurs: lancer des études onéreuses pendant quelques années, parfois aux frais du contribuable, passer ensuite en votation en disant que si l'on refuse, c'est de l'argent et du temps de gâché!... C'est-à-dire mettre les citoyens devant le fait accompli.

Ce projet est porté en grande partie par la Commune de Lausanne soucieuse de sauvegarder le peu de nature qui lui reste dans sa périphérie après avoir laissé grignoter les terrains du Chalet-à-Gobet. Et c'est aux petites communes d'accepter de jouer le rôle de «réserve d'Indiens»!

Cette manière tendancieuse est employée pour ce parc périurbain du Jorat... C'est aussi le cas pour l'implantation d'éoliennes, où les procédés engagés sont les

mêmes pour forcer la main des habitants de l'arrière-pays. Si les citoyens venaient à se rebiffer, on les traitera alors d'ignares... comme à La Praz?

Jean-Luc Tappy,
Peney-le-Jorat